CSE Siège

18 et 19 octobre 2023

Au programme,

- **Les urgences médicales à France Télévisions**
- **La réorganisation de l'autopromotion**
- **Celle de la DRH**
- **Le nouveau service climat à la rédaction nationale…**

Sans oublier **le rapport de la CSSCT** et **la place du handicap à FTV !**
Mais ce n'est pas tout : ce CSE a été doublé d'un CSE extraordinaire car **une enquête sur les conditions de travail au sein des bureaux des correspondants de France télévisions en région a été votée !**

- ## Prise en charge des urgences médicales à France Télévisions : un service médical absent !

C'est à 9 H 07, jour de CSE que le mail est tombé !

Un mail du service médical informant les élus de leur refus d'être présent lors du rendu de l'expertise décidée par les élus du CSE, suite au tragique accident survenu au service montage des éditions matinales.

Alors que les élus ont pour seuls objectifs de faire toute la lumière sur le déroulé des faits, de comprendre ce qui n'a pas fonctionné et ce qui doit être amélioré pour qu'un tel accident ne se reproduise plus jamais, les voilà privés de l'analyse d'un acteur essentiel de la prise en charge des urgences à France Télévisions !

Présents autour de la table : la direction de la sûreté et de la sécurité, la direction de la qualité de vie au travail ainsi que le cabinet d'expert CEDAET dont les élus ont salué le travail et la présentation.

L'étude du déroulé des faits a permis de mettre en évidence non pas l'absence de moyens (ils sont conséquents à France Télévisions) **mais l'absence de coordination entre les différents acteurs amenés à intervenir dans les situations d'urgence médicale**.

Premiers sur place : les SST (les Sauveteurs Secouristes du Travail) considérés comme des pompiers par les salariés alors qu'ils n'en n'ont en réalité ni les compétences, ni les responsabilités.

Dans un premier temps, ils informent le cabinet médical de leur intervention avant de monter dans les étages.

Ils tentent ensuite de convaincre la salariée de se rendre au cabinet médical. Celle-ci refuse : ils lui font signer une décharge.

Sur ce dernier point, la direction assure qu'il n'y aura désormais plus de décharge de responsabilité. ***"Quelles que soient les personnes qui interviennent, l'action première est de porter assistance (constantes, positions de sécurité, etc.) et de convaincre la personne d'être prise en charge par des professionnels de santé (médecins de FTV ou médecins externes)".***

Le service médical est ensuite appelé par une collègue de la salariée. Difficile pour les élus de savoir exactement ce qu'il s'est passé : les membres du cabinet médical ne se sont pas présentés en CSE pour s'expliquer.

Seule certitude : la présence d'un médecin du travail une heure plus tard… pour tenter de convaincre la salariée de le suivre au cabinet.

Pour rappel, les médecins du cabinet médical sont des médecins du travail et non des médecins urgentistes. Ils peuvent apporter les premiers soins. Ils doivent rapidement orienter les patients vers les services d'urgence.

Ce qui est fait ! Les secours sont appelés et, pour des raisons extérieures à France télévisions, ils mettent près d'une heure à arriver sur place pour prendre en charge la victime et la conduire à l'hôpital.

Au vu du déroulé des faits, les élus demandent à la direction de clarifier :

- Qui sont les acteurs internes et externes qui interviennent dans ces situations ?
- Quels sont leurs rôles et leurs missions ?
- Et comment travaillent-ils ensemble pour la gestion de ces situations ?

La direction promet de finaliser la procédure et de la transmettre à l'ensemble des salariés d'ici la fin octobre.

Les élus insistent également sur la nécessité de former les SST aux premiers secours qu'ils ne sont pas habilités à réaliser aujourd'hui.

Les élus souhaitent aussi que la direction renforce sa politique de prévention des risques.

Ils demandent un suivi des malaises des salariés (malaises recensés aussi bien par la D2S, le Service médical ou le management). Car les malaises sont en constante augmentation et il est important de les recenser, de les analyser, afin de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

Les élus demandent également que les managers soient intégrés dans le processus de suivi des salariés et que les moyens de mettre en œuvre les prescriptions du cabinet médical leur soient donnés.

Enfin les élus interpellent la direction sur la formation des salariés aux gestes de premiers secours. Ils reviennent également sur la nécessaire sensibilisation des salariés au risque cardiaque et à l'AVC.

Sur toutes ces demandes, la CGT attend de la direction des engagements écrits ou officialisés dans le PV d'un prochain CSE.

Les élus ont voté une résolution à l'unanimité (*à lire ici* ➠).

25 Votants, 25 Pour.

- ## RH : une nouvelle organisation pour mieux communiquer ?

C'est la directrice des ressources humaines du groupe en personne qui s'est présentée aux élus pour expliquer son projet de réorganisation du service des ressources humaines.

Les objectifs sont clairs :

- **Plus de proximité** entre les différentes fonctions de la DRH.
- **Une réponse aux enjeux de rémunération** actuels et à venir avec la création d'une direction en charge de la rémunération et de la politique salariale.
- **Une meilleure communication avec les salariés**, les managers et l'ensemble de la filière RH : avec la création d'un poste de responsable de la communication interne rattaché à la DDRH.

- **Une plus grande synergie au sein de la DPPD** (Direction des Parcours Professionnels et de la Diversité) avec la création d'un pôle « Recrutement, Intégration, Mobilité et Marque Employeur ».

Si les élus veulent y croire, ils demandent néanmoins des gages car les salariés qu'ils représentent témoignent de leurs difficultés récurrentes de communication avec la RH.

Quant à l'accès à l'information, il se doit d'être amélioré.

Les questions sont nombreuses : évolution de carrière, formation professionnelle, départ en retraite, etc. Des fiches pratiques seraient les bienvenues !

Les élus espèrent que la personne en charge des rémunérations sera un réel interlocuteur notamment lors des comités de salaires où des progrès sont attendus.

Ils restent malgré tout vigilants face à une direction dont le projet à plus ou moyen termes sera la renégociation de l'accord collectif.

La CGT restera attentive pour que l'intérêt des salariés soit préservé.

- ## Réorganisation de l'autopromotion et de la direction Artistique, un projet qui ne convainc pas

France Télévisions souhaite faire évoluer l'organisation du service de l'autopromotion. Pourquoi pas ? Le changement est inhérent à nos métiers.

La raison ? Renforcer la plateforme France.TV qui doit faire face non seulement à ses concurrents français mais aussi à celles des plateformes internationales qui grignotent de manière très agressive les parts de marchés.

Le projet prévoit d'une part, d'uniformiser la communication :

Désormais l'autopromotion ne sera plus pensée chaîne par chaîne mais au niveau de l'entreprise. Le service s'intéressera à France 2, France 3, Culturebox, Oko, France.tv slash, France info, France.tv, Corporate France Télévisions.

Mais le projet prévoit aussi de **transférer une partie de l'activité à France Télévisions Studio** : l'éditorial restera à la main de France Télévisions S.A, et France Télévisions Studio fabriquera les 24 000 éléments annuels nécessaires à la communication de l'entreprise.

Conséquence directe : sur les 38 postes concernés par cette réforme, 8 seront désormais gérés par France Télévisions Studio (4 chargés de réalisation, 1 réalisateur, 1 chargé de réalisation d'habillage autopromotion et 2 conseillers de programmes).

La direction semble avoir retenu les leçons du passé et propose aux salariés de rejoindre France Télévisions Studio uniquement sur la base du volontariat.

Elle ne précise pas cependant, quelle sera l'étendue de leurs missions au sein de la filiale.

Pour les 30 salariés restants, c'est toute l'organisation de l'autopromotion et de la direction artistique des antennes qui est revue avec à la clef des salariés actuellement en poste qui vont devoir repostuler sur les fonctions proposées par la nouvelle organisation sans pour autant avoir la moindre garantie de récupérer leur périmètre d'action.

Ce n'est pas rien !

Dans son projet, la direction semble avoir totalement oublié de mesurer **l'impact d'un tel changement sur les personnels concernés** :

- Comme si le recours à la filiale était désormais la norme.
- Comme si séparer une équipe de 38 personnes en 2 parties était naturel.
- Comme si passer de l'autopromotion d'une chaîne à celle de l'entreprise allait de soi.
- Comme si remettre en question l'intitulé et le périmètre d'un poste n'avait pas de conséquences pour celui qui est concerné…

Aucun plan d'évaluation des risques sur le personnel n'accompagne ce projet ce qui conduit les élus à voter une expertise afin que justement ceux-ci soient clairement évalués et anticipés.

25 Votants, 25 Pour.

- ## Service climat, une belle idée mais une mise en œuvre trop floue !

Lors du CSE de septembre le directeur de l'information a présenté aux élus son projet de création d'**un service climat-environnement à la rédaction nationale**.

Objectif : mettre en avant les enjeux climatiques auxquels nous sommes confrontés.

L'idée est séduisante ! Les questions ont été nombreuses. Cette seconde partie de l'information/consultation avait pour objectif d'y répondre.

Celles-ci concernent l'**organisation du service et ses impacts :**

- Fusionner l'actuel service météo composé principalement de journalistes présentateur(trices) très spécialisés(es) avec des journalistes de terrain issus du service société, cela interroge.

Ces salariés n'ont ni les mêmes compétences, ni la même culture, ni la même manière de travailler, la mayonnaise prendra-t-elle ?

La spécificité des actuels présentateurs météo sera préservée et reconnue ?

Les élus insistent sur la nécessité de former les journalistes.

Ils pointent également les rythmes de travail qui manquent de clarté.

Ces salariés doivent pouvoir respecter les temps de repos et trouver le bon équilibre : la CGT sera vigilante.

- Pas de création de poste pour un service mais un redéploiement des emplois ! C'est déshabiller Paul pour habiller Jacques, est-ce vraiment la solution ?

Les élus s'inquiètent de la charge de travail qui va peser désormais sur le service société/sport.

- La cheffe de service adjointe du service Société/Sport part elle aussi avec son poste.

La direction affirme qu'elle sera remplacée… pour combien de temps ?

- L'assistanat sera mutualisé entre le service climat-environnement et le service société/sport, ceci, alors même qu'un poste d'assistant(e) doit être pérenniser depuis plus d'un an

- Le regroupement du service en pièce V5911 est fortement contesté

Les élus demandent également que l'engagement écologique se traduise dans les déplacements des journalistes.

La direction indique qu'une responsable environnement va être désignée. Sa mission sera de vérifier que l'organisation du travail prend en compte l'engagement environnemental de l'entreprise.

Enfin, il est **inconcevable pour les élus que le bulletin météo devenu un journal soit sponsorisé** !

Au vu des informations transmises, les élus (même s'ils soutiennent la création d'un service climat) rendent un avis négatif sur la mise en œuvre du projet (*à lire ici* ➠).

25 Votants, 25 Pour.

- ## Bilan CSSCT

Au menu du rapport de la CSSCT : **le SPSTA (Service de Prévention et de Santé au Travail Autonome) e**t ses actions.

Des investissements importants ont été réalisés en 2022 : 2 nouveaux matériels Visio Life et Audio Life ont été acquis, ils permettent de réaliser des analyses de la vision et de l'audition beaucoup plus précises.

Au total, 4 477 personnes ont été accueillies au sein du SPSTA, presque autant d'hommes que de femmes.

1 909 examens médicaux cliniques ont été effectués.

Mais la mission du service ne s'arrête pas là, ce service a pour vocation d'anticiper les risques de maladies professionnelles, il se doit aussi de prendre en charge comme les risques post-traumatique en lien avec les reportages sur les territoires de guerre.

Ce service reconnaît aussi les inaptitudes.

Ce qui frappe les élus dans la présentation de ce rapport c'est **l'augmentation des troubles musculosquelettiques.**

Ils touchent désormais des populations jusque-là épargnées comme les maquilleuses ou encore les personnes travaillant sur écran.

La prévention avec notamment la pratique d'exercices physique est ainsi proposée dans le cadre de modules en ligne.

En très forte augmentation également des risques psychosociaux (RPS).

Ils sont souvent en lien avec la transformation de l'entreprise : nouveau matériel, nouveau logiciel, déménagements successifs, réorganisation des services, rythme de travail intensif, incertitude quant à l'avenir de l'audiovisuel public, les raisons ne manquent pas !

Les élus interrogent la direction sur les RPS en lien avec télétravail, quelle prévention l'entreprise a-t-elle mis en place ?

D'une manière générale les élus regrettent que les alertes santé, lancées par les élus dans le cadre des CSE soient confirmées par les rapports des médecins. Il serait préférable de résoudre ces problèmes à la racine, de faire en sorte qu'ils ne puissent naître.

Abordé également le **bilan du cabinet RESPONSAGE**. Mitigé, le bilan atteste de la nécessité d'une présence physique des assistantes sociales au sein des locaux de France Télévisions.

La lutte contre les nuisibles se poursuit.

Particulièrement impacté le niveau 0 où se situe le parking mais également la vidéo mobile.

C'est aussi là que l'on retrouve les poubelles.

La CSSCT insiste sur la nécessité de placer une signalétique spécifique et pas simplement un QR code, pour que la vigilance persiste et que les précautions soient prises par les salariés.

Un avis reprenant l'ensemble de leurs recommandations est voté.

24 Votants, 24 Pour

- ## Bilan handicap 2022 : comment mieux appréhender la différence ?

La bonne nouvelle c'est le taux d'emploi des personnes handicapées au sein de l'entreprise, 7,31%, c'est au-dessus de l'obligation légale qui est de 6%.

C'est un peu moins bien au Siège ou le pourcentage atteint les 5,71%.

Si la direction affiche une politique volontariste en matière d'intégration des personnes en situation de handicap, les élus estiment que l'on peut encore améliorer les choses.

Selon eux, **les actions en faveur d'une meilleure perception du handicap doivent être développées** car celui-ci reste un enjeu **pour les manager notamment**.

Souvent peu formés, ils ont du mal à appréhender ces salariés. Ils ont aussi du mal à les aider à développer leur potentiel au sein d'une équipe.

L'autre axe d'amélioration concerne la communication vis-à-vis des personnes en situation de handicap qui méconnaissent leurs droits et hésitent à déclarer leur état par peur d'être stigmatisés.

La présence d'une assistante sociale sur site pourrait aider ces salariés.

Au vu de la pyramide des âges de France Télévisions c'est un problème qui doit être pris à bras-le-corps.

L'accord handicap actuel va être prorogé d'un an afin de permettre aux organisations syndicales de travailler le sujet en profondeur.

D'ici là, **les élus demandent qu'un point de suivi régulier soit fait en CSE.**

Une résolution est votée dans ce sens.

24 Votants, 24 Pour

- ## Réalisé Tour de France masculin et féminin : les métiers techniques en première ligne

Selon la direction, les Tour de France masculin et féminin se sont bien passés, sans dépassements d'horaires ni accident de travail. Mais les élus constatent **qu'un technicien vidéo a réalisé 69,5 heures hebdomadaires.** En cause : une pénurie de truquistes ! 3 machinistes ont aussi travaillé 66 heures hebdomadaires sur le Tour de France masculin.

La direction reconnaît un manque d'anticipation et une difficulté à recruter sur les métiers techniques.

- ## Vie du CSE : les séjours rivaux organisé par le CASCI – ORTF

Cet été, **plusieurs dysfonctionnements** ont été remontés par les salariés à l'occasion de leurs vacances via le CASCI-ORTF (séjours adultes ou colonies de vacances) : démission de directeur de centre, dysfonctionnement au sein des équipes d'animateurs, annulation de certaines colonies de vacances, etc.

Tous les problèmes rencontrés cet été ont été une priorité pour le CI ORTF qui a fait de son mieux pour y pallier.

Concernant les annulations de colonies de vacances, la directrice du CASCI-ORTF évoque **« *de gros soucis cette année pour trouver des animateurs et des directeurs qualifiés* ».**

Le métier attire moins les jeunes : ils préfèrent plus de “confort” au travail (week-end OFF, soirées libres, etc…).

De plus, **les formations ont été interrompues durant la crise sanitaire**. Conséquence : il manque une promotion d’animateurs … et ça se sent !

Le CASCI-ORTF dit vouloir tenter de nouer des partenariats avec des organismes de formations pour résoudre cette pénurie mais aussi inciter nos jeunes à passer leur BAFA via le CI ORTF.

Et de préciser : « *Les jeunes embauchés par le CASCI-ORTF sont mieux payés qu’ailleurs ! »*

CSE EXTRAORDINAIRE

- **Demande d’enquête sur les conditions de travail au sein des bureaux des correspondants de France Télévisions en région, suite à l’alerte d’une salariée en détresse, dénonçant un épuisement professionnel lie à la surcharge de travail.**

Le 10 octobre dernier, les organisations syndicales ont formulé une saisine auprès de la direction pour dénoncer les conditions de travail au sein des bureaux de correspondants de FTV en région.

La première alerte est formulée par une salariée du bureau de Strasbourg. Un peu plus tard, les organisations syndicales seront saisies par une salariée du bureau de Lille.

Une demande d’enquête conjointe (entre les élus du CSE Siège et la direction) a donc été formulée par les représentants syndicaux.

Sur le principe d’une enquête conjointe

23 Votants, 23 Pour

Sur la désignation des représentants du CSE Siège : Anne Guillé-Epée (SNJ), Aurélie Schiller (CGT)

25 Votants, 25 Pour

La direction reviendra prochainement vers les élus pour leur communiquer les noms des représentants de la direction.

Le travail d’enquête pourra alors commencer.

Paris,
Le 23 octobre 2023

Résolution des Elus du CSE Siège de France Télévisions concernant la prise en charge des situations d'urgence médicale et la gestion des secours
(Point n°2)

Après avoir pris connaissance du rapport d'expertise portant sur la gestion des secours et la prise en charge des situations d'urgence médicale, les élus du CSE Siège de France Télévisions font le constat malheureux que, sur cette question, ce n'est pas tant une contrainte majeure ou un manque de moyens mais c'est bien l'organisation de ces moyens qui pose problème.

Des équipements matériels de premiers secours sont mis à disposition, des médecins du travail sont présents sur site, une Direction de la sécurité et de la sûreté existe, une Direction de la prévention et de la qualité de vie et des contions de travail, dotée de moyens et d'experts existe également, mais pour autant les salariés ne sont pas suffisamment accompagnés pour faire face aux situations d'urgence.

Avant de parler d'accompagnement, les élus du CSE Siège rejoignent une importante conclusion du rapport d'expertise qui concerne la prévention.

Le rapport d'expertise fait en effet état d'un nombre croissant de malaises au sein des services sans que pour autant les origines de ces malaises ne soient renseignées.

Or la direction ne peut ignorer ses obligations en matière de prévention et la nécessité de passer avant tout par les **mesures de prévention primaire** avant de penser aux mesures secondaires et tertiaires.

Pour ces raisons, **et en premier lieu**, les élus du CSE Siège souhaitent que soit menée une analyse qualitative des causes explicatives des malaises constatés et de leur évolution.
Ils demandent dans ce cadre :

- Que leur soit communiqué un suivi statistique sur les 5 dernières années du nombre global et complet des malaises recensés aussi bien par la D2S, le Service médical ou le management.

Les données transmises à l'expert sont incomplètes et ne reflètent qu'une part de la réalité.

- Qu'un nouvel indicateur concernant les malaises soit introduit dans les outils de veille de la DDSQVCT au périmètre siège afin de permettre le suivi de ces malaises et de leur évolution, par secteur d'activité et par métier.

Ces indicateurs contribueront à une meilleure prévention de ces situations.

En deuxième lieu, les élus demandent la mise en place de mesures pérennes afin d'améliorer l'organisation des moyens de secours et d'assistance aux personnes.
Il y a aujourd'hui une impérative nécessité à clarifier :

- Qui sont les acteurs internes et externes qui interviennent dans ces situations ?
- Quels sont leurs rôles ?
- Quelles sont leurs missions ?
- Et comment travaillent-ils ensemble pour la gestion de ces situations ?

Il est important pour les représentants du personnel de s'assurer que les périmètres de responsabilités soient clairs :

- Qui évalue le travail de qui ? Sur quels critères ?
- Qui rend compte à qui ? Sur quels critères ?

Pour cela, ils demandent que leur soit communiqué **un document précisant les modalités de suivi et d'évaluation des prestations réalisées par les sous-traitants intervenants pour la gestion des secours et l'assistance aux personnes** : suivi des qualifications, des formations et du bon respect des modalités d'accueil des nouveaux arrivants chez le personnel prestataire.

Les élus du CSE recommandent également d'examiner avec les médecins du travail la pertinence que le Service de prévention soit impliqué en amont de la modification ou de l'établissement des consignes de secours ou autres documents afférents à la sécurité des personnes tels que l'élaboration du cahier des charges de ce type de prestations.

Toujours en matière d'organisation des moyens de secours, **les élus souhaitent que leur soit présenté de façon régulière un bilan des actions mises en place au sein de la D2S.**
Il s'agit d'une direction qui a fait l'objet de plusieurs interventions depuis sa création et qui est marquée par une instabilité importante de son effectif.
Pour ces raisons, les élus ont besoin d'informations régulières pouvant les renseigner sur les actions d'améliorations mises en place en matière d'organisation et des conditions de travail des salariés au sein de cette direction.

En troisième lieu, les élus insistent sur la nécessité de renforcer les formations SST pour les salariés de l'entreprise.
Ils demandent que leur soit communiqué **un plan de formation** précisant le nombre de salariés qui seront formés sur les mois à venir et courant 2024, le contenu de ces formations et la répartition de ces salariés par secteur d'activité.
En complément de ces formations, les représentants du personnel veulent que leur soient présentées **les mesures d'accompagnement des salariés en cas de situation d'urgence médicale ou de malaise.**
Aujourd'hui les salariés ont besoin de savoir ce qu'il faut faire dans ce genre de situations :

- Qui doivent-ils appeler ?
- Qui sont les acteurs à mobiliser ?
- Quel est le rôle de chacun ?

En quatrième lieu, le rapport d'expertise pose une question et non des moindres :
Comment s'assurer que les recommandations ou les points de vigilance émis par les acteurs RH et le Service médical concernant certains salariés, puissent être suivis et respectés par le management dans les conditions réelles de l'activité et ses urgences ?

Les élus du CSE Siège, estiment pour leur part qu'il faudrait aller au-delà du suivi, ou de la simple vigilance, préconisés par les acteurs RH et le Service médical.
Les modalités organisationnelles doivent être repensées pour les situations de travail de ces salariés de façon à permettre aux managers de respecter les préconisations et garantir à ces salariés la protection de leur santé.

Enfin, les élus du CSE Siège considèrent au regard des conclusions d'analyse du rapport d'expertise que le sujet, en matière de gestion de secours et les modalités de prise en charge des situations d'urgence, n'est pas clos.

Ils maintiennent leur vigilance et leur suivi pour ce dossier et demandent à la direction :

- De mettre à leur disposition l'ensemble des éléments demandés dans la présente résolution
- De donner une suite favorable aux préconisations du rapport d'expertise.

À défaut, les élus du CSE Siège demandent à la direction de leur fournir une réponse écrite et motivée, comme la loi l'oblige, des suites données à la présente résolution.

En l'absence de cette réponse dans un délai raisonnable, les élus du CSE prendront les dispositions nécessaires afin de faire valoir leurs prérogatives en la matière.

Paris, le mercredi 18 octobre 2023.

Nombre de votants : 25 voix

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Les organisations syndicales FO, SNJ, CGC, CFDT, UNSA et CGT s'associent.

Résolution des Elus du CSE Siège de France Télévisions sur l'Information-Consultation sur la création d'un service « Climat » au sein de la Rédaction Nationale (Point n°6)

Les élus ont pris connaissance du projet de création d'un nouveau service « Climat-Environnement » au sein de la rédaction nationale.
La mission de ce service sera de développer une expertise tant sur le climat que sur l'environnement.
L'intention est louable et le projet intéressant : donner une visibilité accrue aux problématiques environnementales, permettre une montée en compétences des salariés, gage de sérieux et de crédibilité.
Malheureusement la mise en œuvre pose question.

Ce service sera composé d'un chef de service, de 2 adjoints, de 17 journalistes dont 6 issus de la « Cellule planète » du Service Société/Sport, 6 de l'actuel service météo.
Ce mélange des genres intrigue les élus car ces populations n'ont ni les mêmes compétences, ni la même culture, ni la même manière de travailler
Les élus demandent à la direction de veiller à ce que la particularité de l'activité de présentation des journalistes de l'actuel service météo soit reconnue et sanctuarisée.
Ils recommandent également la plus grande vigilance vis-à-vis de l'ensemble des salariés car cette fusion ne va pas de soi et implique un accompagnement bienveillant et un management à l'écoute.

Les 5 autres postes restants seront comblés progressivement par une mise en consultation au sein du périmètre de la direction de l'information.
Ces 5 postes n'étant pas des créations de postes mais des redéploiements, les élus s'inquiètent du risque de déstabilisation des services d'où seront issus les nouveaux venus.

Les élus s'interrogent en particulier sur les conséquences de cette création sur le fonctionnement du service Société/Sport.
6 salariés du service Société/Sport vont partir avec leur poste, ce qui risque d'avoir un impact non négligeable sur la charge de travail de leurs actuels collègues qui seront moins nombreux pour faire face à l'actualité sociétale.
Les élus demandent la réévaluation de la charge de travail afin de démontrer que les effectifs correspondent bien aux besoins.

D'autre part, une cheffe de service adjointe de Société/Sport part elle aussi avec son poste. Les élus dénoncent cette déstabilisation organisée, qui va affaiblir un service déjà en souffrance. Ils prennent acte de l'engagement de la direction de remplacer momentanément ce départ et demandent que le poste soit réattribué au plus vite.

Autre point de vigilance, l'assistanat qui sera mutualisé avec le service Société/Sport.
Les élus rappellent que les assistantes ont déjà beaucoup de travail.
Une telle mutualisation ne pourra faire l'économie de la clarification des missions des assistant(e)s.
Par ailleurs, il semble indispensable de pérenniser le quatrième poste de ce service toujours non comblé depuis près d'un an.

Autre questionnement, où sera localisé ce nouveau service
Le projet prévoit de regrouper le service Climat en pièce V5911.
Ce choix, qui a un impact fort sur l'organisation du service Société/Sport, est contesté par une partie des salariés.
Les élus réclament une vraie concertation afin que l'ensemble des journalistes des deux services puissent cohabiter et travailler sereinement.
Les élus prennent acte du maintien des bureaux des journalistes du service météo au 3ème étage, bureaux qui sont équipés de câblage informatique spécifiques.

Dernier point de vigilance, le sponsoring du journal Météo Climat
Les élus demandent que le journal météo climat ne soit pas sponsorisé.
Ce qui était jusque-là un bulletin météo est devenu un journal : cela nous oblige !
Pour éviter tout greenwashing, il leur semble nécessaire de proscrire toute publicité pour encadrer ce format.
Ce refus de sponsor va de paire avec la crédibilité des informations transmises au public de France Télévisions sur ce sujet qui intéresse le plus grand nombre : L'avenir de la planète

Au regard de tout ce qu'ils ont exprimé, les élus du CSE Siège, même s'ils considèrent la création d'un service Climat Environnement comme une bonne initiative, ne peuvent que délivrer un avis négatif au regard des conditions de mise en œuvre de ce projet.

Ils demandent à la direction de prendre leurs alertes en compte.

Ils souhaitent que la situation de ce nouveau service soit ainsi réexaminée à l'occasion du CSE du mois de janvier 2024.

Fait à Paris, le jeudi 19 octobre 2023.

Nombre de votants : 25 voix

Pour : 25 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Les organisations syndicales FO, CGT, CFDT, UNSA, CGC, SNJ s'associent.